

CLASSES DE NEIGE ANNEE SCOLAIRE 1982/1983 - INDEMNITE AUX INSTITUTEURS

Sur proposition de Monsieur NEIGE, Conseiller Municipal chargé des Affaires scolaires,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide :

- de verser à Monsieur WILHELM, Directeur de l'Ecole primaire Jacques Prévert, qui assurera le fonctionnement de la classe de neige à SAMOENS (Haute-Savoie) du 6 au 26 Mars 1983, une indemnité de 1 100 Frs pour compenser les frais découlant de cette charge supplémentaire,
- de verser à Madame MANDILLE et à Monsieur BLANDRE, ou leurs remplaçants, instituteurs au groupe primaire Pierre Loti, qui assureront le fonctionnement des classes de neige à MARIGNIER (Haute-Savoie) du 6 au 26 Mars 1983, une indemnité respective de 1 100 Frs.
- les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 1983.